

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 322 déléguant M. Castaing pour signer toutes les pièces de comptabilité.

n° 322

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
23 décembre 1911

Numéro JO
n° 182 du 01/01/1912

Date du numéro
1 janvier 1912

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Article premier. — M. Castaing, secrétaire général de 1re classe des Colonies, secrétaire général du Gouvernement de la Côte Française des Somalis, signera, par délégation du Gouverneur, les mandats de paiement, les ordres de recettes et tous les documents de comptabilité se rattachant à l'exécution des divers budgets dont la comptabilité est tenue au Secrétariat général.

Art. 2. — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

P. PASCAL.